



Fonctionnement du studio / Règlement intérieur 2019-2020

L'Atelier Pilates /Yoga /Danse est un **centre de formation à la méthode Pilates**, un **lieu vivant d'échanges et de cours** autour du Pilates, du Yoga et de la Danse.

Article 1 : Jours d'ouverture

Les cours réguliers sont dispensés du **9 septembre 2019 au 26 juin 2020**. Il n'y a pas de cours pendant les **vacances scolaires de la Toussaint (21/10 au 4/11), de Noël (23/12 au 6/01) et les jours fériés**.

Les cours sont maintenus la première semaine des vacances de février (10 au 14/02) et la première semaine des vacances d'avril (6 au 10/04).

Des stages aux thématiques variées sont proposés un samedi par mois selon un calendrier pré établi

Article 2 : Respect des locaux et des autres élèves

L'Atelier est un lieu où l'on s'efforce de préserver une qualité de pratique pour que chacun puisse en bénéficier dans sa vie quotidienne.

- Il est demandé d'**éteindre les téléphones portables** dès l'entrée dans le studio.
- Chacun veillera à garder les locaux dans le meilleur état de propreté possible.
- Veuillez nettoyer vos tapis à la fin des cours ou bien apporter une serviette personnelle.
- Merci de respecter le calme dans les vestiaires.
- Les sacs et autres affaires personnelles doivent rester dans les vestiaires, des casiers sécurisés sont prévus.
- L'accès aux salles de cours se fait pieds nus ou en chaussettes.

Article 3 : Assiduité et ponctualité

L'assiduité aux cours permet la progression et l'engagement dans la pratique. La **ponctualité est nécessaire** afin de démarrer le cours de façon calme et pour le respect du groupe et du professeur.

Article 4 : Modification du planning des cours/ des professeurs

L'Atelier se **réserve le droit d'annuler un cours de façon ponctuelle ou permanente** si le nombre d'élèves y participant n'est pas jugé suffisant. Les professeurs assurant les cours peuvent également être remplacés de façon ponctuelle ou permanente sans préavis. L'annulation de cours est communiquée aux élèves le plus tôt possible.

Article 5 : Condition de santé

Les élèves sont tenus d'**informer le professeur de toute condition de santé** ou d'**antécédents médicaux pouvant nécessiter une adaptation du travail**, une fiche « santé » est à renseigner.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique pourra être demandé en cas de condition médicale ou antécédent médical majeur. Chaque professeur se doit d'adapter le travail en fonction du niveau des élèves pour

assurer une progression maîtrisée. Chaque élève est tenu de se conformer aux indications du professeur en termes de niveau de cours conseillé et de modifications des exercices.

Dans tous les cas, la signature du présent règlement implique la **responsabilité totale** des pratiquants quant à leurs activités au sein de L'Atelier.

Article 6 : Effets personnels/vol

Des casiers sécurisés sont prévus dans les vestiaires pour y déposer les effets personnels de chacun pendant la durée du cours, L'Atelier **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 7 : Droit à l'image

Chaque élève ou parent d'élève mineur autorise, sans limitation dans le temps et à seule fin de communication sur les activités de L'Atelier, la diffusion de photos et vidéos prises dans le cadre des cours, des spectacles, ou répétitions de spectacle sauf avis contraire stipulé par écrit.

Article 8 : Accès aux salles de cours

L'accès aux salles de cours est soumis à l'approbation de l'enseignant. Il se fait sans chaussures, dans une tenue appropriée au cours, **sans sac ni téléphone portable.**

Article 9 : Validité/ Politique d'annulation/ Réservation

Les **abonnements** sont valables uniquement sur la **saison en cours (9 septembre 2019 au 26 juin 2020).**

Pour les **forfaits "abonnements"**, les séances sont réservées sur la saison par le studio, sur un, deux ou trois cours par semaine, pré définis. Les absences au cours ne sont pas rattrapables. Les abonnés n'ont pas d'accès au logiciel de réservation mais peuvent avertir d'une absence connue à l'avance via sms ou email afin de libérer une place dans le cours.

Les **forfaits de "séances"** ont une **validité de 10 mois après la date d'achat.** Aucun remboursement ou report de validité ne peut être envisagé. **Les réservations de cours pour les formules "séances" se font en ligne via le logiciel "Deciplus"**, elles peuvent être annulées 24h à l'avance sans décompte, au-delà la séance est comptée comme effectuée et ce, **quelle que soit la raison de l'annulation tardive.**

L'achat d'abonnement ou séances est individuel et non-échangeable.

N.B : seuls les problèmes de santé majeurs, les grossesses, sur justificatifs **fournis dès l'arrêt de la participation** aux cours pourront donner lieu à un report de la validité des séances ou de l'abonnement, sur la saison suivante uniquement.

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Je déclare par ailleurs être apte aux pratiques corporelles proposées au sein de L'Atelier.

Autorisation parentale (mineurs), j'autorise mon (mes) enfants :

À participer aux activités de L'Atelier Pilates /Yoga /Danse.

A Toulouse, le :